



Dépêche 05/026

COMMUNIQUE

**CFDT, CFTC, CGT, FO,
SOLIDAIRES, SNCD, UNSA**

DE L'ART DE NOYER LE POISSON...

Pour le moins, l'intersyndicale des douanes était attendue. Monsieur le secrétaire général à la mer avait « potassé » son sujet.

La direction générale des douanes avait bien préparé le terrain pour qu'aucune feuille de cigarette ne puisse s'intercaler entre le discours rue du Bac et celui du 16 boulevard Raspail (siège du SG/MER, qui pour l'anecdote sont distantes de quelques centaines de mètres dans ce quartier chic mais pas choc).

Dans ces propos préliminaires, M. Xavier DE LA GORCE a précisé que le secrétariat général à la mer dépendait directement du Premier Ministre et qu'il exécutait ses décisions. En ce sens il n'était pas demandeur d'un schéma directeur auprès des différentes administrations mais que sa mission était d'élaborer ce schéma directeur.

Ce dernier sera validé par le CIMER (comité interministériel de la mer) au cours du mois d'avril, sauf pour la douane à laquelle un délai a été laissé.

Chaque année, le schéma directeur pourra être revu et adapté compte tenu des résultats obtenus et des évolutions en cours.

Le décideur c'est le gouvernement, mais les payeurs sont les administrations concernées par l'Action de l'Etat en Mer (AEM).

Trois rencontres ont déjà eu lieu entre le Directeur Général, le Secrétaire Général à la Mer, les préfets maritimes et les préfets de zones.

Selon M. DE LA GORCE : « Ces réunions ont permis de trouver une convergence afin de parler le même langage.

Le schéma directeur 2005 est un document d'étape qui est finalisé au mieux de ce que l'on peut faire pour une première année. Il y aura des suppressions de moyens, des redéploiements et il n'y aura pas de remplacements nombre pour nombre. »

Il a par ailleurs rajouté : « A un temps T, des projets ont pu faire réagir tel ou tel. J'ai eu ces échos, mais on ne trouvera pas de solution qui satisfasse tout le monde. »

S'agissant de la mise en place des patrouilleurs, le SG Mer a demandé une « expertise » des préfets maritimes. Ils lui ont confirmé que les caractéristiques techniques de ce type de moyen étaient adaptées aux missions, et permettaient de sortir 300 jours en mer.

Il a également précisé que les patrouilleurs étaient complémentaires des moyens existants mais venaient aussi en substitution de ceux-ci.

Lorsque le débat a abordé le thème des autres intervenants en mer, le SG Mer a précisé que la marine nationale n'a pas vocation à remplacer la douane près des côtes et que, pour sa part, la gendarmerie maritime n'avait pas vocation à absorber les missions douanières.

Concernant la problématique des redondances des moyens, selon le SG Mer, les VGC et les VSR sont des moyens complémentaires.

Un doublon, c'est faire la même chose au même endroit.

Donc, dans l'esprit du SGM, les moyens complémentaires ne sont pas des doublons.

Mais, quoi qu'il en soit, « il faut assurer des missions au meilleur coût avec le souci de la performance dans un contexte budgétaire contraint !!! »

M. Xavier DE LA GORCE, même s'il sait naviguer en eaux troubles, n'a pas su ou voulu calmer nos inquiétudes qui sont celles des personnels, notamment dans le cadre des réunions interrégionales.

**La vigilance s'impose plus que jamais :
restons mobilisés !**